



Vente de parts cogérant 50/50

Par **svinkel**, le **29/09/2016** à **16:36**

Bonjour, je suis co gérant a 50 50 avec un associé, je souhaite vendre mes parts et quitter la Sarl , mon associé veux bien me racheter mes parts, sa banque peux lui prêter le montant que nous avons déterminé.
Ma question :
Que doit je faire pour quitter la SARL , quelle sont les différentes demarches juridiques et comment ne plus être garant du passif de cette société ??
Merci par avance

Par **morobar**, le **29/09/2016** à **16:39**

Bonjour,
Direction le notaire qui va s'occuper de le vente et de la publicité.